Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260512-D2026_05_12_07-DE

Mis en ligne le : 13/05/2026
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 12 mai 2026

Délibération N° : 2026/05/12/07

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le cinq mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 19 - Votants : 22.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 22 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CASU, CORRE, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, CUEFF, SANQUER, CALLAC, BLONS, GOARIN.

Absents et excusés : Mme VIGOUROUX (pouvoir à M. CUEFF) et MM GUILLOTIN (pouvoir à Mme DIRUIT), BERNARD (pouvoir à Mme CORRE), JACOPIN.

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIOU.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LISTE ÉLECTORALE

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle qu'il convient de procéder au renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales après chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Le Maire rappelle les missions de la commission liste électorale :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

Le Maire rappelle également la composition de la commission, Plouédern rentrant dans le cadre des communes de plus 1000 habitants et n'ayant eu qu'une liste aux élections municipales :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

M. Bernard GOALEC rappelle enfin que lui-même, les Adjoints ou tout Conseiller titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peut faire partie de la commission.

Le Maire sollicite l'assemblée pour savoir qui se porte volontaire en tant que titulaire à la commission liste électorale. Seule Mme Isabelle DIRUIT s'est portée volontaire pour être titulaire à la commission liste électorale.

Le Maire sollicite l'assemblée pour savoir qui se porte volontaire en tant que suppléant à la commission liste électorale. Seul M. Éric GARAULT s'est porté volontaire pour être suppléant à la commission liste électorale.

Proclamation des membres de la commission liste électorale

Ont été proclamés membres de la commission liste électorale :

Titulaire :	Suppléant :
- Mme Isabelle DIRUIT	- M. Éric GARAULT

La Secrétaire,
Véronique RIOU

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800